



**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre ,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,  
sur la convocation et sous la présidence de Madame le  
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

**Séance du 23 octobre 2025**

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 17 octobre 2025**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs :**

-Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,  
-M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,  
-M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Conseiller délégué,  
-M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,  
-M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Martine PETIT, Adjointe,  
-M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Catherine CAPOEN, Conseillère municipale,

**5°- Secrétaire de séance :** Amandine VASSEUR

**6°- Absent excusé :** Mme Virginie SEYNAVE

**7°- Absent non excusé :** Néant

**8°- Membre démissionnaire :** Néant.

---

Délibération n°2025-10-01

**FINANCES**

**COMPLEMENT DE SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2025**

**Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances**

***Exposé :***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Délibération n°2025-10-01  
Page 2

Chaque année, la commune octroie des subventions de fonctionnement aux associations locales et aux autres organismes et associations d'intérêt public afin de les aider à maintenir le niveau de leurs activités.

Le budget du CCAS a été construit dans la perspective de la vente d'un immeuble. La subvention habituellement versée par la Ville a donc été réduite du produit espéré de la cession. Le CCAS a perçu 80.000 € cette année au lieu de 225.000 € (délibération n°2025-03-06).

La transaction a tardé. Le compromis vient d'être signé et la vente devrait être effective d'ici la fin de l'année.

Afin de permettre au CCAS d'honorer ses engagements d'ici la fin de l'exercice comptable 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un complément de subvention au CCAS d'un montant de 80.000 €.

La dépense sera imputée sur le compte 657363-Subventions-CCAS.

**Décision :**

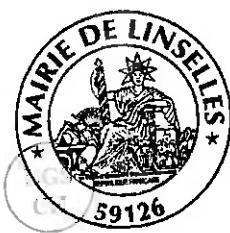
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'un complément de subvention au CCAS d'un montant de 80 000 €.

Transmis en Préfecture le -4 NOV. 2025  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR

*Anasseur*



Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine

Isabelle POLLET